

REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE
MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE
UNIVERSITE BADJI MOKHTAR-ANNABA
FACULTE DE MEDECINE
Département de médecine
Laboratoire d'Histologie et de Cytogénétique

1^{ère} Année médecine
Cours de Génétique

ETABLISSEMENT D'UN ARBRE GENEALOGIQUE

Elaboré par :
Dr OUDINA

Année universitaire : 2017-2018

ETABLISSEMENT D'UN ARBRE GENEALOGIQUE

I. GENERALITES-DEFINITION :

- La généalogie ou pedigree est l'histoire génétique d'une famille, et le premier membre de la famille qui attire l'attention sur une maladie génétique est appelé : Propositus, Proband, Indicateur ou cas index.
- L'établissement d'un arbre généalogique de maladie génétique ou à hérédité mendélienne est fondé sur la généalogie de la famille qui vient consulter.
- Lorsqu'il s'agit de cas familiaux, l'arbre généalogique permettra de définir le mode de transmission de la maladie.
- En génétique expérimentale intéressant les plantes et les animaux, la génération des parents est désignée par P1, et F1 celle de la suivante.

II. ETABLISSEMENT D'UN ARBRE GENEALOGIQUE:

- En généalogie humaine, les observations peuvent être retracées sur un seul schéma portant différents symboles (Fig. 1).
- Chaque génération occupe une ligne horizontale. Les générations successives sont indiquées par les chiffres romains de I à IV ou V, en allant de haut en bas. La génération I représente les ancêtres les plus anciens.
- A l'intérieur d'une génération Les individus sont numérotés en continu par des chiffres arabes en commençant par la gauche.
- Chaque individu est ainsi désigné par la combinaison du numéro de génération et de son propre numéro à l'intérieur de sa génération.
- Le propositus est fléché.
- L'établissement de l'arbre généalogique utilise les informations obtenues sur le propositus et sa famille. Ces informations sont :
 - Identité du propositus, âge, sexe, état de santé.
 - Les parents directs : fratrie, père, mère.
 - Fratrie des grand- père et grand-mère paternels.
 - Fratrie des grand- père et grand-mère maternels.
 - Renseignements sur la descendance éventuelle de l'intéressé.
 - Déroulement de la grossesse concernant le propositus.
 - Avortement et mort-nés ayant eu lieu chez la mère.

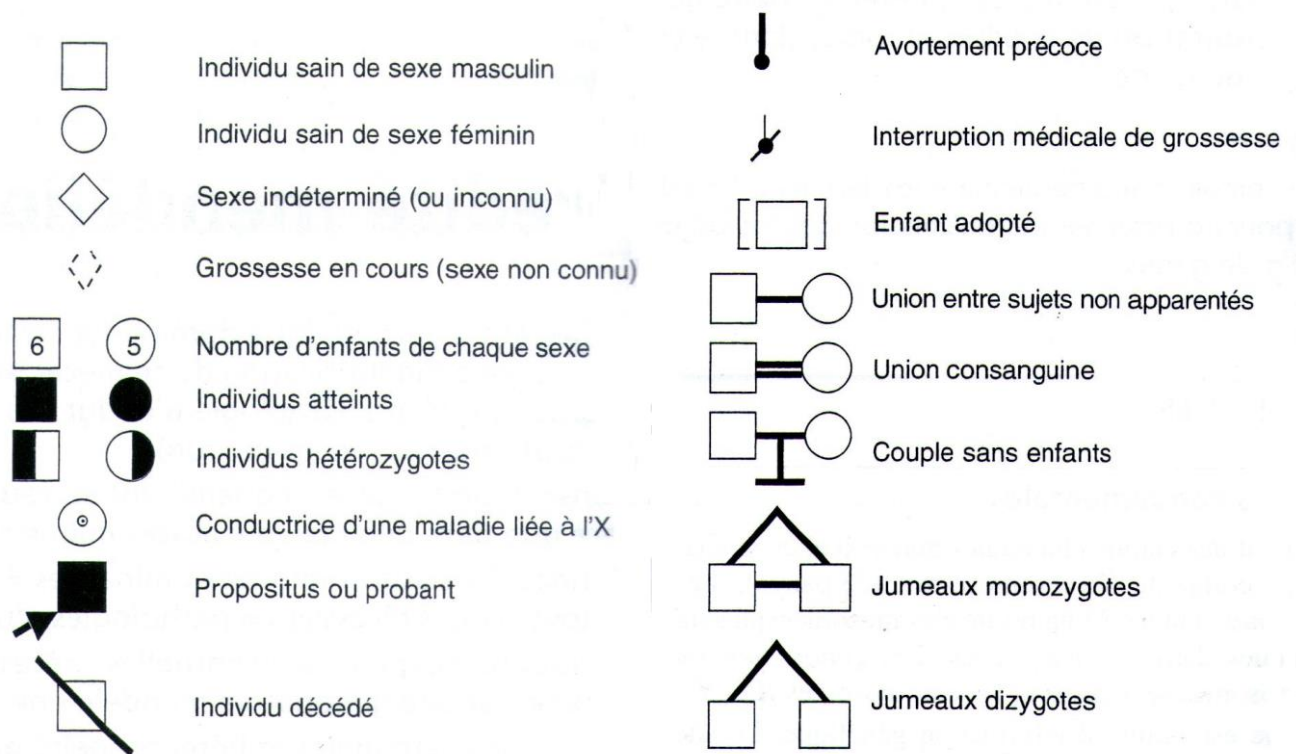


Fig. 1. Symboles internationaux utilisés pour la construction d'un arbre généalogique.